



## **ELECTION DU REPRESENTANT DES CLUBS PARTICIPANT AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX SENIORS LIBRES**

### **ASSEMBLEE GENERALE DU 07 DECEMBRE 2020**

#### **DECLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME**

A remplir et à envoyer à la Ligue par courrier recommandé avec accusé de réception **au plus tard le Lundi 16 Novembre 2020 à minuit**, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.

Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Election du représentant des clubs nationaux ».

Nous soussignés,

- Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection du représentant des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres.
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet  
- d'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,  
- d'aucune sanction d'inéligibilité à temps,  
qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>N° LICENCE</b> (si membre individuel, fournir un justificatif)	<b>SIGNATURE</b>
<b>Titulaire</b>				
<b>Suppléant</b>				

Fait à .....

Le .....

**Rappel** : chacun des deux candidat(e)s doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies aux articles 7 des Statuts de la F.F.F. et 12.5.6 des Statuts de la Ligue.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, pour chacun(e) des deux candidat(e)s, une copie d'une pièce d'identité.